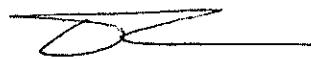


**RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral que toutes les femmes québécoises travaillant sous juridiction fédérale aient droit au retrait préventif prévu à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*.**

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 9 JUIN 2010.**

Québec, ce neuvième jour de juin 2010



**FRANÇOIS CÔTÉ**  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

